

## ADMINISTRATION

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

AFSSAPS  
Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé

#### Décision DG n° 2008-301 du 26 novembre 2008 portant prorogation du mandat des membres du groupe d'experts sur la sécurité virale des produits de santé

NOR : SJSM0831215S

Le directeur général de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé,  
Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L. 5311-1 à L. 5312-5 et D. 5321-7 et suivants ;  
Vu la décision DG n° 2002-164 du 29 octobre 2002 portant création à l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé d'un groupe d'experts sur la sécurité virale des produits de santé ;  
Vu la décision DG n° 2005-188 du 6 décembre 2005 portant nomination des membres du groupe d'experts sur la sécurité virale des produits de santé,

Décide :

#### Article 1<sup>er</sup>

Le mandat des membres du groupe d'experts sur la sécurité virale des produits de santé est prorogé pour une période de trois mois à compter du 6 décembre 2008.

#### Article 2

Le directeur de l'évaluation des médicaments et des produits biologiques est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait à Saint-Denis, le 26 novembre 2008.

*Le directeur général,*  
J. MARIMBERT